

## Rap : quand la liberté d'expression dérape - 1/1

**Moralement, verbalement et physiquement, nous sommes en droit de se sentir concernés par la perche que tendent les rappeurs à nos dinausaures de l'UMP...**

Dans un contexte de violences en banlieues, des élus de la majorité (152 députés et 49 sénateurs) demandent l'interdiction de certains textes de rap. Expression d'un malaise dans les cités, cette musique monte parfois aux extrêmes et vire au paroxysme. Mais elle joue, avec une virtuosité redoutable, sur une tactique subversive à laquelle notre démocratie n'a pas encore su s'adapter : l'intimidation.

Etant conscient de m'aventurer sur un terrain glissant, je ne peux que déplorer cette expression "musicale" qui mêle une idéologie à la fois nihiliste et ultra-libérale. Il ne fait pas de doute que les textes de certaines de ces chansons sont outrancières, sexistes, racistes, antisémites et homophobes et appellent parfois à la violence de façon extrêmement prosaïque contre la police. Ces clichés sur les "keufs", la drogue, les armes ne font que croître le désarroi chez beaucoup de jeunes. Pourtant, dès l'origine, le rap se présente comme une parole libre, témoignant des revendications de désir et de populations mises à l'écart. Partagé entre deux grandes tendances (le gangsta rap, violent et désespéré, et le rap engagé, qui prône l'élévation par l'éducation), le rap reflète-t-il toujours aujourd'hui l'humeur de tous les jeunes des cités ? Comment parvient-il à toucher désormais les jeunes des campagnes servant très souvent d'exutoire à ces derniers ? Il s'avère que ces chanteurs aient un grand sens du marketing et de la promotion. Ils connaissent parfaitement les instincts de leur cible commerciale et, comme d'autres, ils lui font entendre ce que les auditeurs et consommateurs de disques veulent entendre et sont prêts à acheter. Bien entendu, si l'on condamnait ces rappeurs, il faudrait logiquement inclure ceux qui ont diffusé ces "artistes", c'est-à-dire s'attaquer au lobby du disque. Cela serait-il bien raisonnable ? En résumé, je crois que la répression ne doit être ni généralisée, ni refusée en bloc. Des gardes-fous sont nécessaires, malheureusement. Evidemment, une chanson ne peut être à elle seule le détonateur d'une émeute. Mais en revanche, elle pourra contribuer à banaliser certaines idées auprès d'une population fragile.

Autrement dit, les appels à la haine, à la révolte iconoclaste et au meurtre sont un poison instillé dans les consciences, à doses homéopathiques, certes, mais qui parviennent souvent à imposer des stéréotypes à des consciences mal éclairées et même à modifier les comportements de gens, au demeurant paisibles.

Se replier sur soi-même, voir le mépris partout, juger tout par la haine et l'arrogance et exarcerber les antagonismes : voilà les venins qui tuent à petit feu ceux dont ils ont investi les veines...